



Copropriétés en difficultés et dégradées. Plan de sauvegarde et procédure de carence : comment ça marche ?

Date : Mardi 21 mars 2023 - 9h30 à 12h (heure métropolitaine)

Durée : 2,5 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour toute question, contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse

formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 375 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

La formation porte sur les mesures de sauvegarde des copropriétés en difficulté et le constat de carence du syndicat des copropriétaires.

I - Le plan de sauvegarde des copropriétés en difficulté

A - Les conditions de mise en œuvre du plan de sauvegarde

B - La procédure de mise en place du plan de sauvegarde

C - Les objectifs du plan de sauvegarde et ses conséquences

II - La carence du syndicat des copropriétaires

A - Les conditions d'application de la procédure de constat de carence

B - La procédure de constat de carence

C - Les conséquences et les objectifs du constat de carence du syndicat des copropriétaires

III - Retour d'expérience

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire et législatif du plan de sauvegarde et de la procédure de carence du syndicat des copropriétaires
- Connaître les conditions de mise en œuvre de ces procédures et les procédures adéquates
- Connaître les enjeux des procédures de sauvegarde et de carence du syndicat des copropriétaires
- Etre en mesure de mettre en place ces procédures, grâce aux retours d'expérience des intervenants dans le traitement de leurs dossiers

PUBLIC CONCERNE

- Services juridiques
- Services habitat et salubrité
- Services d'aménagement urbain
- Chargés de mission copropriété



PREREQUIS

Aucun

INTERVENANTS



Alexandra Aderno

Avocate associée de SEBAN & ASSOCIES



Myriam Dahmane

Avocate senior de SEBAN & ASSOCIES



René Bresson

Consultant intervenant au service des collectivités locales pour la conception, la mise en œuvre et le pilotage de dispositifs d'intervention sur l'habitat et le renouvellement urbain.

Spécialisé depuis plus de 20 ans dans le traitement des copropriétés complexes ou en grande difficulté, il a contribué à la mise au point de dispositifs permettant d'opérer le redressement ou le recyclage d'ensembles immobiliers sous le statut de la copropriété. Il est membre de la Chambre Nationale des Experts en Copropriété et contribue aux pôles d'expertise de l'Anah et de l'ANRU.

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé